

Initiatives ministérielles

re à ce que les députés reçoivent moins d'argent actuellement et plus, plus tard, c'est-à-dire s'ils sont députés pendant six ans ou plus? Avons-nous de bonnes raisons de créer un système où les récompenses offertes aux députés sont fonction, dans une large mesure, de leur réélection? Notre système récompense-t-il les députés parce qu'ils ont fait le bon choix en venant ici ou les encourage-t-il à faire promesse après promesse, à faire des dépenses donnant lieu à déficit, à suivre l'avis de leur chef même quand ils savent qu'il n'a pas raison, à faire tout cela dans l'espoir d'être réélus, de pouvoir être députés pendant 20 ans et de pouvoir ensuite toucher une énorme pension? C'est précisément ce que fait le régime de retraite actuel.

Monsieur le Président, l'autre jour, vous avez jugé nécessaire de rappeler à mes collègues d'en face que cette Chambre était un lieu de débat et non une basse-cour. Il y avait, à ce moment-là, un problème de caquetage, de l'autre côté. Il n'est pas plus approprié d'entendre les gens renâcler et grogner.

Je ne m'attends pas à ce que mes collègues d'en face reconnaissent que, tout compte fait, nous sommes trop payés. Mais peut-être voudront-ils admettre que le système actuel est malhonnête, parce qu'il ne fait pas état de la véritable rétribution des députés. Ils vont peut-être reconnaître également que le système est mal conçu en ce sens qu'au lieu de récompenser le courage et les décisions judicieuses dans le présent, on favorise la survie à tout prix.

Je crois que mes vis-à-vis feraient bien de retourner dans leur circonscription et de parler à leurs électeurs avant de décider comment ils vont se prononcer sur le projet de loi sur les pensions, qui va les hanter au cours des prochaines élections. Je pense également qu'il serait sage de leur part de prendre le temps d'examiner les questions suivantes durant les vacances d'été, si la Chambre n'adopte pas ce projet de loi d'ici là, et avant les vacances autrement.

Si nous voulons récompenser les députés en les situant à un certain niveau, est-il sensé d'investir de l'argent surtout dans les salaires ou principalement dans les pensions? Si nous voulons indemniser en quelque sorte les députés, convient-il de les payer tous plus ou moins également ou de verser beaucoup plus à ceux qui siègent à la Chambre depuis plus longtemps?

Je tiens à répéter que je comprends parfaitement l'importance qu'il y a de pouvoir compter sur des experts en la matière. Je ne suis pas un politique de carrière, mais je comprends qu'il ne s'agit pas, dans des proportions raisonnables, d'une mauvaise chose. Cependant, je crois aussi qu'un système qui récompense par-dessus tout la survie en politique attirera dans ce domaine précisément les gens les plus à même de survivre d'élections en élections. Trop souvent, ce sont des gens tout à fait capables de sacrifier l'avenir au présent dans le cadre de leurs décisions en matière de politique publique. Fondamentalement, nous avons accumulé notre dette nationale au cours des 20 dernières années.

• (1620)

Hier soir, le député de Durham a déclaré: «Je me suis souvent demandé comment le Canada a pu parvenir à accumuler la dette qui l'accable aujourd'hui. . . Je me suis souvent demandé qui contrôlait les dépenses. . . » Il devrait peut-être poser sa question au premier ministre, le parfait politicien de carrière, un ancien ministre des Finances, passé maître dans l'art de faire des promesses dans l'immédiat pour payer plus tard. Des politiciens comme lui ont fort bien su convaincre les Canadiens qu'ils pouvaient gagner sur les deux tableaux, ce qui a des répercussions catastrophiques pour notre pays. Cela est très payant pour eux, cependant.

Nous avons accumulé notre dette nationale sous le régime de politiciens qui ont d'abord fait des promesses puis présenté la note plus tard, et qu'on a réélus pour cette raison. Cette dette s'est accrue sous la direction de politiciens bénéficiant de pensions très généreuses. Je crains fort que notre dette nationale ne soit tellement élevée, que seuls les députés, grâce à leur pension, pourront supporter ce fardeau à l'avenir. En toute franchise, je ne crois pas que le député de York-Centre va finir ses jours dans la rue, dans une boîte de carton et être obligé de vivre aux crochets de la société, si nous réformons le régime de pension des députés. Mais je pense par contre que le système actuel récompense les mauvais comportements, ce qui est tout à fait répréhensible et irréflecti.

Adoptons un système honnête pour payer les députés. Et quel que soit ce qu'on leur versera, mettons la plus grande partie dans la rémunération, et donnons-leur un régime de pension qui ne soit pas plus généreux que celui du secteur privé. Ne récompensons pas les politiciens de carrière plus que ceux qui font ce qui s'impose, qui disent la vérité et qui, parfois, en paient le prix.

Les modifications proposées au régime de pension des députés sont tout à fait inacceptables. Nos vis-à-vis ont imposé la clôture. Ils ont entendu d'innombrables plaintes au sujet de la générosité du régime, ils ont empêché de comparaître devant le comité des témoins qui critiquaient le régime de pension, mais ils ne peuvent tenir à l'écart les Canadiens.

J'attends avec impatience de me rendre dans toutes leurs circonscriptions au cours des prochaines élections pour rappeler à leurs électeurs comment ils se sont comportés aujourd'hui. Après avoir voté comme ils vont le faire aujourd'hui, ils vont avoir besoin de leur pension après les prochaines élections. Je suis persuadé qu'ils ne seront plus parmi nous.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur ce projet de loi, mais les députés ont soulevé un certain nombre de points qui m'incitent à formuler quelques observations et à faire un rappel quant à ce qui est proposé dans la mesure législative.

Un grand nombre d'intervenants ont fait valoir que les pensions de députés devraient être assujetties aux mêmes dispositions que les pensions du secteur privé.

Cependant, un aspect des régimes de pension du secteur privé qui a été tout à fait négligé par ces députés est la différence au niveau de la dévolution. La dévolution est le moment où les cotisations versées par l'employeur deviennent la propriété de l'employé. Prenons l'exemple d'une compagnie qui verse x